



Regroupant 65 000 personnes diplômées universitaires et collégiales, réparties dans 47 établissements de santé et services sociaux du Québec, l'APTS est un acteur incontournable du réseau public de la santé et des services sociaux québécois.

Vous pouvez consulter ce lien [À propos de l'APTS | Syndicat du milieu de la santé \(apsq.com\)](https://www.apsq.com) si vous désirez avoir plus d'informations sur :

- Ce que vous devez savoir sur votre syndicat
- Les avantages d'être syndiqué-e-s à l'APTS
- Le taux de cotisation syndicale à l'APTS et pourquoi elle est obligatoire
- Comment obtenir plus d'information sur vos droits
- Comment et Pourquoi adhérer à l'APTS

Pour **remplir et signer notre formulaire d'adhésion**, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Demande d'adhésion \(apsq.com\)](https://www.apsq.com)

Si l'action syndicale vous intéresse, adressez-vous à votre équipe syndicale locale via cette adresse : cisssmo@apsq.com

Si vous changez d'adresse, il est important d'aviser votre employeur. Celui-ci a l'obligation de fournir au syndicat, sur une base régulière, la liste à jour des personnes salariées qui sont à son emploi, ainsi que leurs coordonnées.